

**Conseil économique et social**Distr. GÉNÉRALE
26 janvier 1999FRANÇAIS
Original: ANGLAIS**Commission des stupéfiants**

Quarante-deuxième session

Vienne, 16-25 mars 1999

Point 6 de l'ordre du jour provisoire*

**Directives de politique générale pour le Programme des Nations Unies
pour le contrôle international des drogues****Activités du Programme des Nations Unies pour le contrôle
international des drogues****Rapport du Directeur général***Résumé*

Le présent rapport donne une vue d'ensemble de l'orientation stratégique du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) et des principales activités entreprises en 1998 à l'appui des efforts menés par la communauté internationale pour faire face au problème mondial de la drogue. En sa qualité de centre d'excellence et de référence internationale en matière de contrôle des drogues, le PNUCID a assuré les services de secrétariat fonctionnels tout au long de l'élaboration des plans d'action et des mesures destinées à renforcer la coopération internationale que l'Assemblée générale a adoptés à sa vingtième session extraordinaire, tenue en juin 1998, et il remaniera sa stratégie de manière à aider les gouvernements à atteindre les buts et objectifs dont il a été convenu. Le PNUCID a joué un rôle catalyseur à l'échelon national, régional et international, à travers un ensemble de programmes de coopération technique réalisés par un réseau de bureaux extérieurs implantés dans les pays et régions clefs. Il a favorisé la coopération sous-régionale et agi en intermédiaire impartial en stimulant la coopération bilatérale et les consultations directes entre gouvernements. Il a mobilisé les institutions spécialisées et autres organismes des Nations Unies, les institutions financières, d'autres organisations intergouvernementales et la société civile, en particulier les organisations non gouvernementales, autour des initiatives qu'il a prises pour apporter une solution mondiale au problème de la drogue. Le présent rapport fait aussi le point de la situation budgétaire et financière du PNUCID et des initiatives mises en œuvre pour élargir son assise financière.

Table des matières

*E/CN.7/1999/1.

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Le programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues: un outil pragmatique	1 - 11	3
II. Activités opérationnelles	12 - 61	5
A. Afrique subsaharienne	12 - 23	5
B. Afrique du Nord et Moyen-Orient	24 - 26	7
C. Europe centrale et orientale	27 - 30	7
D. Asie du Sud-Ouest et Asie centrale	31 - 40	8
E. Asie du Sud	41 - 43	9
F. Asie du Sud-Est et Pacifique	44 - 48	9
G. Amérique latine et Caraïbes	49 - 61	10
III. Activités mondiales	62 - 96	12
A. Adhésion aux traités et suivi de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale	62 - 65	12
B. Coopération entre le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et l'Organe international de contrôle des stupéfiants	66 - 69	13
C. Réduction de la demande: la clef de tout progrès	70 - 75	14
D. Répression du trafic illicite de drogues	76 - 78	15
E. Élimination des cultures illicites de plantes servant à la fabrication de stupéfiants	79 - 80	16
F. Travaux de recherche et de laboratoire	81 - 87	16
G. Lutte contre le blanchiment de l'argent	88 - 91	17
H. Coopération interinstitutions et activités de promotion	92 - 96	18
IV. Évaluation	97 - 102	19
V. Questions administratives et financières	103 - 111	20
A. Administration	103 - 104	20
B. Situation financière	105 - 106	20
C. Mobilisation des ressources	107 - 111	20

I. Le programme de Nations Unies pour le contrôle international des drogues: un outil pragmatique

1. En 1998, le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) a continué à apporter son concours et son appui à la communauté internationale en vue d'atteindre les objectifs en matière de contrôle des drogues dans le cadre des traités internationaux pertinents. Il a dirigé les préparatifs de fond de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au problème mondial de la drogue, qui s'est tenue à New York du 8 au 10 juin 1998 et qui a marqué une étape majeure dans l'action engagée à l'échelle internationale pour libérer le monde du fléau de la drogue. Il a élaboré une stratégie globale reposant sur une démarche équilibrée à l'intérieur de laquelle la réduction de la demande et la réduction de l'offre se renforcent mutuellement. Le PNUCID s'est attelé au suivi. Les nouveaux engagements pris par les gouvernements ont déterminé les priorités et l'orientation du programme de travail du PNUCID, ainsi qu'elles ressortent du plan à moyen terme révisé pour le contrôle international des drogues. Agissant en coopération avec les États membres, le PNUCID a élaboré et arrêté toute une série de plans de travail destinés à aider les gouvernements à atteindre les objectifs convenus dans les délais fixés, et en particulier à éliminer ou réduire sensiblement les cultures illicites de plantes servant à fabriquer des stupéfiants et à réduire la demande illicite de drogues. Le PNUCID aidera la Commission des stupéfiants à suivre la mise en œuvre de la stratégie adoptée lors de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale, et les gouvernements à rendre compte des progrès accomplis sur la voie de la réalisation des objectifs dans les délais fixés.

2. En 1998, la situation financière du PNUCID s'est redressée après avoir enregistré un déclin depuis 1992. Les recettes sont passées de 52 millions de dollars en 1997 à 70 millions de dollars en 1998, soit une augmentation de 35 %. C'est ce qui amène le PNUCID à solliciter de la Commission l'autorisation d'augmenter de 13 % ses effectifs, à la fois au Siège et dans les bureaux extérieurs, dans les limites du plafond approuvé pour le budget d'appui. Cette amélioration de la situation financière permettra au PNUCID d'apporter son concours à l'élargissement de certains programmes, en particulier ceux qui concernent la suite donnée à la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Tirant parti de l'accroissement de ses recettes, le PNUCID renforce son rôle à la fois de catalyseur et de champion de la cause du contrôle des drogues, en incitant les gouvernements, à travers un ensemble équilibré d'activités de coopération technique, à agir dans ce sens. Le PNUCID a renforcé sa présence dans les pays et les

régions clefs. En 1998, il a apporté son appui aux efforts et initiatives engagés sur le plan national, en privilégiant les activités de substitutions en vue de réduire ou d'éliminer les cultures illicites de plantes servant à fabriquer des stupéfiants, le renforcement des capacités nationales dans le domaine de la réduction de la demande et la mise en place de cadres institutionnels, et en particulier l'adoption de plans directeurs nationaux pour le contrôle des drogues et l'établissement d'organismes de coordination et de planification. Le PNUCID a mis en œuvre sa stratégie en coopération étroite avec les gouvernements, l'Organe international de contrôle des stupéfiants et la société civile, notamment les organisations non gouvernementales œuvrant au niveau de la communauté et les collectivités et institutions locales. Il s'est attaché à mobiliser les institutions financières internationales, les organisations intergouvernementales et d'autres organismes des Nations Unies pour s'attaquer au problème de la drogue.

3. Assurant les services de secrétariat fonctionnels de l'Organe, le PNUCID a été étroitement associé aux travaux de ce dernier et a conçu ses activités d'assistance technique de manière à l'aider à superviser l'application du régime international de contrôle des drogues et le mouvement des précurseurs. De même, il a assuré les services de secrétariat fonctionnels de la Commission lors de ses sessions ordinaires et en sa qualité d'organe préparatoire pour la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

4. L'exécution des programmes a progressé dans presque toutes les régions où le PNUCID met en œuvre des activités d'assistance technique. Le ferme engagement politique des gouvernements et les mesures vigoureuses prises aux niveaux national et régional ont permis d'enregistrer des succès dans plusieurs pays. Il y a lieu en particulier de citer à cet égard, outre les plans de travail visant à éliminer la culture illicite du cocaïer élaborés en collaboration avec les Gouvernements bolivien, colombien et péruvien, certains programmes auxquels participent les États membres de l'Organisation de coopération économique (OCE) et les États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) et qui ont pour objectif de faire échec à l'offre d'opium et d'héroïne, en provenance essentiellement de l'Afghanistan et du Myanmar, et de déjouer la menace de plus en plus lourde que font peser les stimulants du type amphétamine. Dans certaines parties du monde, par exemple en Afghanistan, la situation politique, en limitant les moyens d'action du PNUCID, ne lui a pas permis d'avancer aussi rapidement que prévu dans l'exécution de ses programmes d'assistance.

5. La responsabilité et la direction de chacun des sept programmes ont été décentralisées en faveur des bureaux hors siège, de manière à renforcer la capacité opérationnelle du

PNUCID et à en faire un organisme souple et rationnel. Cette réorientation stratégique s'est traduite par un redéploiement des ressources humaines du siège du PNUCID afin de renforcer les compétences techniques sur le terrain. Le siège conserve ses fonctions de contrôle général et de supervision de la gestion.

6. L'application des traités est restée au centre de la stratégie globale du PNUCID, lequel s'est attaché, à titre prioritaire, à aider les États Membres à mettre en œuvre les dispositions des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues. L'assistance technique qu'il a fournie aux États membres a permis de consolider leurs capacités. C'est ainsi qu'une formation a été dispensée au personnel des services de répression, aux responsables nationaux, aux juges, aux magistrats et aux procureurs, ainsi qu'au personnel chargé des activités de réduction de la demande. Le PNUCID s'emploiera à aider les gouvernements à atteindre dans les délais fixés par l'Assemblée générale les objectifs définis en ce qui concerne le renforcement de la coopération judiciaire dans la lutte contre le problème mondial de la drogue.

7. La lutte contre la demande de drogues illicites est un pilier de la stratégie équilibrée suivie par le PNUCID. L'adoption par l'Assemblée générale, à sa vingtième session extraordinaire, de la Déclaration sur les principes fondamentaux de la réduction de la demande de drogues (résolution S-20/3 du 10 juin 1998, annexe) constitue à ce titre une étape majeure. La Déclaration complète les traités internationaux relatifs au contrôle des drogues, qui sont axés essentiellement sur les règlements de contrôle et l'élimination du trafic illicite de drogues.

8. Pour aider les gouvernements à réduire sensiblement la demande de drogues d'ici à 2008, comme prévu dans la Déclaration politique que l'Assemblée a adoptée à sa vingtième session extraordinaire (résolution S-20/2 du 10 juin 1998, annexe), le PNUCID a entrepris, immédiatement après la vingtième session extraordinaire, des consultations en vue d'élaborer un plan d'action pour l'application des dispositions de la Déclaration sur les principes fondamentaux de la réduction de la demande de drogues. C'est dans cet esprit qu'il a convoqué en décembre 1998 une réunion d'un groupe intergouvernemental d'experts de haut niveau. Il est prévu dans son ordre du jour provisoire que la Commission examinera la question de l'élaboration d'un plan d'action touchant la réduction de la demande de drogues.

9. Ne disposant pas actuellement de suffisamment d'informations sur l'ampleur et la nature de la toxicomanie sur leur territoire, de nombreuses autorités nationales ont beaucoup de difficultés à élaborer des mesures de lutte efficaces. C'est pourquoi le PNUCID aidera les gouvernements à mettre en place

une infrastructure épidémiologique qui permettra de créer une base de données solide sur l'ampleur de la toxicomanie à travers le monde. Cette base de données contiendra des informations sur le nombre de toxicomanes, les types de toxicomanie et les méthodes employées, de même que sur les caractéristiques de la production et de la consommation de drogues. Elle permettra d'aider les gouvernements à adopter des mesures touchant la prévention et le traitement de la toxicomanie, à faire appel aux techniques les plus récentes et, en particulier, à établir des systèmes d'alerte rapide pour faire en sorte que les ressources, limitées, soient utilisées de façon avisée. Le PNUCID travaillera en collaboration étroite avec l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies et la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues (CICAD) de l'Organisation des États américains (OEA).

10. Lors de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale, les gouvernements ont pris l'engagement, historique, d'éliminer ou de réduire sensiblement les cultures illicites du pavot à opium, du cocaïer et de la plante de cannabis d'ici à 2008. Pour aider les gouvernements à atteindre cet objectif, le PNUCID a tracé les grandes lignes de plans de travail, qui s'inscrivent dans un large éventail de stratégies que les gouvernements et le PNUCID élaborent actuellement pour réduire l'offre et la demande illicites de drogues dans le monde dans le cadre d'une démarche équilibrée. Les plans de travail se fondent sur l'expérience de l'élimination des cultures illicites et des activités de substitution dans la région andine et en Asie du Sud-Est et en Asie du Sud-Ouest acquise au cours des 10 dernières années. Les mesures qui sont proposées tiennent compte de la situation juridique et culturelle et du développement de chaque pays concerné. Le PNUCID a poursuivi ses consultations avec les pays donateurs et les institutions financières internationales en vue du financement des activités de substitution. Des progrès décisifs ont été enregistrés dans les consultations engagées avec la Banque interaméricaine de développement concernant le financement des activités de substitution en Bolivie, en Colombie et au Pérou.

11. En 1998, la démarche sous-régionale a été élargie et renforcée avec le lancement de nouveaux projets dans plusieurs secteurs. L'action menée pour éliminer le trafic illicite de drogues a porté sur le renforcement des moyens des services de répression et des laboratoires, à travers la formation, la fourniture de matériel et l'échange d'informations entre pays. On a aidé les gouvernements à formuler des lois sur le contrôle des drogues, qui renferment des dispositions sur le contrôle des précurseurs et la lutte contre le blanchiment de l'argent. Les activités liées à des projets associant deux ou plusieurs pays voisins ont permis d'améliorer considérablement la communication et l'échange d'informations et sont élargies à

d'autres pays voisins. De nombreux programmes de pays ont été achevés avec succès, et de nouveaux ont été conçus, qui tiennent compte de leur complémentarité avec les programmes sous-régionaux.

II. Activités opérationnelles

A. Afrique subsaharienne

12. À la fin de 1998, le PNUCID avait 30 projets en cours en Afrique subsaharienne. Il s'est attaqué à la plupart des obstacles qui ont entravé leur réalisation ces dernières années mais les troubles civils en Afrique centrale ainsi qu'en Afrique de l'Ouest et en Afrique de l'Est ont continué de causer des perturbations.

13. Grâce à l'amélioration des moyens de ses bureaux extérieurs au Kenya, au Sénégal et en Afrique du Sud, le PNUCID a été mieux à même de lancer de nouveaux projets et d'en améliorer l'exécution. Ces bureaux ont coopéré étroitement avec les organisations régionales, en particulier la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Organisation de l'unité africaine (OUA), ainsi qu'à l'initiative de la région des Grands Lacs. Le PNUCID a entrepris d'établir, en 1998, une matrice des programmes prioritaires pour l'Afrique subsaharienne, qui offrira un cadre commun et harmonisé pour les programmes régionaux devant être élaborés, à partir de 1999, en collaboration avec les organisations régionales.

14. Le PNUCID a finalisé une étude intitulée "Drug Nexus in Africa", qui contient les données recueillies sur la culture, la production, le trafic, et l'abus de drogues dans un certain nombre de pays et qui a conduit à la formulation d'ensemble de recommandations sur l'action à mener, dont certaines sont incorporées dans les programmes du PNUCID en Afrique subsaharienne.

15. Au cours de l'année 1998, le PNUCID a aidé l'OUA à renforcer sa capacité de coordination et de suivi de l'application de son plan d'action sur le contrôle des drogues. Au printemps, l'OUA et le PNUCID ont organisé une réunion d'experts africains ayant conduit à l'adoption d'une note de position sur les drogues, qui a été présentée à l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire. Les États Membres de l'OUA ont catégoriquement rejeté les tentatives de légalisation du cannabis et ont demandé que le PNUCID les aide à établir un plan d'éradication de cette culture sur le continent africain. La dixième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic de drogues pour la région de l'Afrique,

qui s'est tenue à Abuja du 20 au 24 avril 1998, a adopté une position analogue.

16. En Afrique de l'Ouest, le projet du PNUCID visant à renforcer les structures de contrôle des drogues, les ressources humaines et les programmes connexes des pays de la CEDEAO s'est achevé en décembre 1998. Cinquante stagiaires ont reçu une formation dans divers domaines techniques et plusieurs missions consultatives et techniques ont été organisées dans des pays de la CEDEAO. La deuxième réunion régionale des coordonnateurs de la CEDEAO pour la drogue, tenue en Gambie en septembre 1998, a adopté un projet de règlement et de statuts pour un fonds d'affectation spéciale pour le contrôle des drogues créé par la Communauté en 1997 et doté au départ de 150 000 dollars. Les États Membres ont été invités à verser 2 % de leurs contributions à la CEDEAO à ce fonds pour appuyer les activités de contrôle des drogues entreprises dans la région. Il est ressorti de l'évaluation de ce projet de quatre ans, effectuée à la fin de 1998, qu'il avait permis de créer une capacité de coordination du contrôle des drogues au sein du secrétariat de la CEDEAO et avait contribué à renforcer les comités interministériels nationaux de coordination du contrôle des drogues dans les 16 pays de la Communauté. Quelques points faibles ont aussi été notés dans le volet formation, dans l'élaboration des plans d'action nationaux pour chaque pays et dans les modalités de coordination avec d'autres donateurs de la région. Les recommandations découlant de l'évaluation seront prises en considération pour l'élaboration en 1999 d'un nouveau programme régional pour les pays de la CEDEAO.

17. En Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, la législation sur le contrôle des drogues a été actualisée et des magistrats et des procureurs ont reçu une formation. Au Ghana, un appui a été fourni aux brigades antidrogue décentralisées. Des travaux préparatoires ont été entrepris pour le projet sur l'identification des substances au Sénégal, où les moyens du laboratoire national ont été renforcés. Un appui a été fourni au Burkina Faso, à la Côte d'Ivoire et au Mali. Au Nigéria, deux projets pilotes d'intégration de la lutte contre l'abus des drogues dans les programmes communautaires de développement intégré des zones rurales et urbaines, entrepris en collaboration avec d'autres institutions des Nations Unies, ont été achevés. En Afrique centrale, des enquêtes d'évaluation rapide ont été lancées au Tchad et au Gabon.

18. Une aide a été fournie aux Gouvernements ghanéen, nigérian et sénégalais pour la finalisation des stratégies et des plans directeurs nationaux de contrôle des drogues. Un nouveau programme multisectoriel quinquennal est en cours de préparation pour le Nigéria. En République centrafricaine, un comité interministériel pour le contrôle des drogues a été établi et une formation a été fournie au personnel chargé de

l'application de la législation sur la drogue. Au Gabon, le comité interministériel a été renforcé. Au Tchad, où la législation sur le contrôle des drogues a été actualisée, des magistrats ont reçu une formation juridique dans ce domaine. Le PNUCID a appuyé une étude entreprise par l'Observatoire géopolitique des drogues sur l'impact social et économique de la culture du cannabis en Afrique centrale afin de mieux comprendre les facteurs qui favorisent l'expansion de la culture du cannabis.

19. En 1998, le PNUCID a lancé un nouveau programme panafricain sur l'application de la législation sur les drogues afin d'aider les pays du continent, en particulier l'Afrique du Sud, le Botswana, le Cap-Vert, l'Égypte, l'Éthiopie, le Nigéria, le Sénégal et le Zimbabwe, à renforcer leurs connaissances techniques et offrir une assistance aux organisations régionales, en particulier l'OUA, la CEDEAO et la SADC.

20. En Afrique de l'Est et en Afrique australe, le projet de bureau de liaison régional entrepris conjointement par le PNUCID et l'Organisation mondiale des douanes (OMD) a permis la mise en place du mécanisme régional d'échange d'informations sur l'application de la législation sur les drogues regroupant plus de 20 pays. Un nouveau projet devant durer deux ans assurera la durabilité et l'amélioration qualitative du réseau. Le projet sur les contrôles dans les ports maritimes d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe réalisé par le PNUCID a enregistré des résultats exceptionnellement bons. Le premier bureau portuaire de renseignements sur les drogues créé à Mombasa (Kenya) au début de 1998 a proposé une formation aux personnels des douanes, de la police et des autorités portuaires. Il a conduit aux toutes premières saisies, en milieu d'année, d'amphétamines dissimulées dans des conteneurs en provenance d'Asie et d'héroïne en provenance d'Afghanistan, ce qui a montré la nécessité d'intensifier les moyens de contrôle dans les ports africains.

21. Un atelier juridique du PNUCID organisé en Afrique du Sud en août 1998 a permis de finaliser un nouveau programme régional de formation et d'assistance juridique à l'intention des pays d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe, qui doit commencer en 1999. Un projet de formation à l'application de la législation sur les drogues a été lancé à la fin de 1998 en collaboration avec la police sud-africaine. Des consultations ont eu lieu avec l'Afrique du Sud, le Botswana, le Mozambique et la Namibie pour améliorer les activités de contrôle des drogues dans ces différents pays et dans la sous-région, ainsi que pour renforcer la coopération sous-régionale dans le domaine du contrôle des drogues. Au Lesotho, de nouveaux textes législatifs sur le contrôle de drogues et sur des questions connexes ont été élaborés et une formation appropriée a été offerte.

22. L'exécution d'un des volets du programme panafricain de réduction de la demande a commencé en 1998. Il permettra de fournir une assistance préparatoire pour la mise en œuvre d'un nouveau programme-cadre de réduction de la demande pour l'Afrique, qui devrait être finalisé en 1999. Les connaissances techniques transmises et les conseils donnés aux gouvernements, aux organisations non gouvernementales et aux organismes régionaux les aidant à définir leur politique de réduction de la demande, à formuler de nouveaux projets et à entreprendre de nouvelles activités. Des avis et une formation ont été offerts à une soixantaine d'organisations non gouvernementales et à leurs réseaux nationaux et régionaux. Le PNUCID a également appuyé plusieurs réunions entre des ONG et d'autres intervenants du contrôle des drogues. Une vingtaine d'ONG de 11 pays d'Afrique de l'Ouest ont pris part à un atelier régional de formation à la gestion des programmes de réduction de la demande de drogues.

23. En Afrique de l'Est, le PNUCID a continué de collaborer avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance afin d'aider le Gouvernement kényen à donner une éducation préventive aux enfants non scolarisés. Le PNUCID a aussi, en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour la population, intégré les questions relatives à la réduction de la demande de drogues dans les activités de la Kenya Scouts Association et du programme de conseils par les pairs. Le programme régional des ONG pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe a été passé en revue à la fin de 1998. Un nouveau projet national pour Madagascar, qui comportera une activité pilote sur le sport contre la drogue à Tananarive, a été finalisé.

B. Afrique du Nord et Moyen-Orient

24. Pour ce qui est de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient, le PNUCID a exécuté des programmes en Algérie, en Tunisie, en Égypte, au Liban et dans les territoires autonomes palestiniens. En Égypte, il a fourni un appui pour la réalisation d'une évaluation rapide de l'abus des drogues, coordonnée par un groupe d'experts internationaux qui a travaillé en étroite collaboration avec les organismes locaux. L'assistance qu'offre le PNUCID aux territoires sous juridiction palestinienne vise à accroître les capacités de réduction de l'offre et de la demande. Au cours de l'année 1998, une formation du personnel et la fourniture de matériels de laboratoire et de détection des drogues a permis à l'Autorité palestinienne d'améliorer ses capacités d'application de la législation sur les drogues. Dans le cadre de la coopération sous-régionale, l'administration générale égyptienne de lutte contre la drogue a dispensé au Caire et à Gaza une formation aux agents chargés de la répression. En Afrique du Nord, le PNUCID a appuyé le renforcement des capacités d'interception

de la Tunisie en fournissant du matériel et une formation aux maîtres de chiens flaireurs. Il a, en coopération avec le Gouvernement français, offert à trois agents de répression algériens une formation aux techniques modernes d'enquête.

25. Le projet du PNUCID au Liban a été révisé sous la conduite du bureau régional du Caire de manière à être mieux adapté à la nouvelle situation. Un nouveau projet multisectoriel a été élaboré pour ce pays et un programme de formation à la répression a été conçu pour les pays du Conseil de Coopération des États arabes du Golfe.

26. Le PNUCID a travaillé en étroite consultation avec le Gouvernement marocain pour s'attaquer, de manière globale, à la culture à grande échelle du cannabis dans le pays et au trafic qui en découle. Selon les estimations, 50 000 hectares sont consacrés à cette culture et les groupes de trafiquants, qui se composent de nationaux marocains et européens, organisent des envois en grande partie vers l'Europe occidentale.

C. Europe centrale et orientale

27. Le mécanisme de coordination du PNUCID pour l'Europe orientale, les États baltes et la Communauté d'États indépendants a permis de se faire une idée précise de l'abus des drogues et des caractéristiques du trafic et de coordonner l'assistance technique fournie à la région. Une évaluation externe a confirmé la nécessité de continuer à coordonner l'assistance technique, étant donné la complexité des besoins des pays bénéficiaires et le nombre des donateurs. À l'heure actuelle, le PNUCID supervise 29 projets en Europe orientale, y compris ceux qui sont exécutés par des organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales.

28. À la suite du Mémoire d'accord du 18 février 1997 entre l'Union européenne et le PNUCID, ce dernier a coopéré étroitement, par le biais du Programme PHARE¹ de la Commission européenne, avec le programme de contrôle des drogues pour les pays d'Europe centrale et orientale. Il a achevé l'élaboration d'un programme conjoint avec PHARE visant à renforcer les capacités de répression dans le domaine des drogues en Bulgarie, en Roumanie et dans l'ex-République yougoslave de Macédoine. Ce projet est doté d'un budget de 7 640 000 dollars. Une approche conjointe PNUCID-PHARE du même genre sera adoptée pour élaborer un programme plus large visant à renforcer les moyens de répression de 10 pays d'Europe orientale.

29. En Bosnie-Herzégovine, le PNUCID a considérablement progressé dans l'exécution des projets entrepris en étroite coopération avec le Groupe international de police et la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine pour appuyer

l'application de l'Accord de paix de Dayton. Les activités du PNUCID ont contribué à instaurer la confiance entre les diverses entités. En avril et juin 1998, des policiers de la Republika Srpska ont participé à des cours de formation à la répression dans la Fédération de Bosnie-Herzégovine. En juin 1998, le PNUCID a organisé la première réunion de planification opérationnelle entre les policiers des deux parties, qui a abouti à la réalisation d'une opération conjointe fondée sur une connaissance commune des techniques de planification des rafles, enseignées dans le cadre des projets en cours du PNUCID.

30. Le PNUCID a travaillé étroitement avec le Gouvernement de la Fédération de Russie pour l'exécution d'un plan d'action visant à améliorer l'application du programme fédéral de contrôle des drogues. À cet égard, le PNUCID et le gouvernement ont lancé, en octobre 1998, un programme sur le contrôle des drogues, la prévention de l'abus des drogues et les activités criminelles organisées qui y sont liées. En Croatie, le PNUCID a fourni une formation poussée au personnel des douanes et a appuyé la réalisation d'une étude d'évaluation rapide sur l'ampleur de l'abus des drogues. Les connaissances spécialisées acquises par l'équipe nationale seront transmises à d'autres pays entreprenant des études similaires. En Albanie, malgré l'instabilité de la situation politique, le PNUCID a réussi à organiser une formation et à fournir un matériel de base pour l'unité de police antidrogue. Il a par ailleurs mis la dernière main à un programme d'assistance technique qui sera lancé en 1999.

D. Asie du Sud-Ouest et Asie centrale

31. En Afghanistan, la culture illicite du pavot à opium s'étendait, au cours de la campagne 1997/98, sur plus de 63 670 hectares dans 15 des 32 provinces du pays, contre 58 400 hectares lors de la campagne 1996/97. La cinquième enquête sur le pavot à opium entreprise par le PNUCID a montré que malgré l'expansion de la culture illicite en 1998, la production était passée de 2 800 tonnes en 1997 à 2 100 tonnes en raison des mauvaises conditions météorologiques. L'Afghanistan demeure la principale source d'opiacés illicites dans le monde. Selon les estimations, 80 % de l'héroïne saisie en Europe occidentale provient d'Afghanistan.

32. En 1998, le PNUCID a maintenu le programme pilote pour l'Afghanistan lancé en 1997. Malgré des problèmes d'exécution, le PNUCID a entrepris des activités visant à s'assurer de la détermination des autorités de contrepartie et des communautés locales à réduire la culture illicite du pavot et des moyens dont elles disposent à cet égard. Les activités ont été entreprises essentiellement dans la province de Nangarhar, dans l'Est, où les conditions permettaient des interventions durables.

Dans la province de Qandahar, les activités ont été menées de façon plus hésitante. Le PNUCID a entrepris des études expérimentales sur le terrain afin de mieux comprendre la dynamique de la culture et de la commercialisation du pavot à l'échelon local.

33. Le PNUCID a mené ses activités conformément aux principes énoncés dans le cadre stratégique de l'ONU pour l'Afghanistan qui prévoit que la plus grande attention doit être accordée au renforcement des capacités. Après un ralentissement dans l'exécution du programme d'activités, suite à la décision de l'ONU de suspendre les opérations menées dans la province de Qandahar, le programme de travail a été de nouveau interrompu lorsque le personnel international de l'ONU a été évacué d'Afghanistan en août 1998.

34. Le PNUCID a participé aux réunions du Groupe d'appui à l'Afghanistan qui se sont tenues à Londres le 5 mai 1998 et à Tokyo les 7 et 8 décembre 1998 et, durant lesquelles le problème de la drogue a été mis particulièrement en relief dans le cadre de programmation commune de l'ONU. Cela a permis de mieux faire comprendre aux institutions spécialisées de l'ONU le rôle des activités de substitution dans l'élimination de la culture illicite du pavot à opium.

35. D'après l'enquête annuelle sur le pavot concernant le Pakistan, 949 hectares de pavot à opium auraient été récoltés dans la Province de la Frontière du Nord-Ouest en 1998. Les pouvoirs publics ont lancé une opération d'éradication du pavot sans précédent dans cette province en avril et mai 1998 qui a permis d'éradiquer 259 hectares, soit 21,4 % de la culture du pavot à opium. À supposer que le rendement ait été le même qu'en 1997, à savoir 27,6 kg par hectare, la production d'opium est passée de 24,1 tonnes en 1997 à 26,6 tonnes en 1998. Un programme triennal de répression des infractions liées à la drogue (5,2 millions de dollars) élaboré en 1998 devait être lancé au début 1999 pour renforcer les moyens de répression et apporter un soutien à la coopération sous-régionale. Le PNUCID a contribué à la réalisation d'une enquête d'évaluation rapide de la situation concernant l'abus des drogues et à la préparation d'un certain nombre d'études spécifiques sur des problèmes liés à l'abus des drogues au Pakistan; il a par ailleurs organisé une série d'ateliers regroupant les principaux acteurs dans le domaine de la réduction de la demande et aidé au lancement et à l'évaluation d'une campagne pilote de sensibilisation aux drogues dans une grande ville du pays.

36. En septembre 1998, une mission de haut niveau du PNUCID en République islamique d'Iran a pris note des importants investissements réalisés par les pouvoirs publics pour renforcer les frontières avec l'Afghanistan et le Pakistan. Suite aux recommandations formulées par la mission, le PNUCID a

mis en place un programme global d'une valeur 13 millions de dollars. Avec l'aide du PNUCID, la République islamique d'Iran a entrepris, en août 1998, une enquête d'évaluation rapide de l'ampleur de l'abus des drogues dans le pays.

37. En Asie centrale, l'objectif stratégique du PNUCID a été d'encourager une riposte collective des pays de la région face à la menace représentée par les drogues illicites venues d'Afghanistan. Compte tenu de la difficulté d'élaborer des programmes pour s'attaquer de front à la production illicite d'opiacés en Afghanistan, le PNUCID a mis au point un programme d'aide en faveur des pays limitrophes de l'Afghanistan, afin de contenir le flux des drogues illicites venant de ce pays. À cet effet, le PNUCID a coopéré avec l'Organisation de coopération économique à la mise en place d'un cadre régional d'assistance technique.

38. La première réunion chargée d'examiner le mémorandum d'accord signé par les États d'Asie centrale et le PNUCID en 1996, s'est tenue à Almaty en janvier 1998. À cette occasion, la Fédération de Russie et l'Aga Khan Development Network sont devenues parties au mémorandum. La réunion a approuvé le programme de coopération régionale qui comprend cinq projets régionaux dont trois en cours et deux nouveaux. Deux réunions de groupes de travail consacrées au renforcement du mécanisme de coordination ont été organisées. Un grand programme de coopération régionale en Asie centrale portant sur le contrôle aux frontières, le renforcement des capacités, la collecte d'informations, la réduction de la demande et le contrôle des précurseurs a été élaboré.

39. La frontière entre le Tadjikistan et l'Afghanistan qui s'étend sur 600 km le long de la région montagneuse de Gorno-Badakhshanskaya et sur 600 km de plaine le long du fleuve Pyandzh est gravement touchée par le trafic de drogues, en particulier d'héroïne, en provenance d'Afghanistan. D'importants stocks d'opium et d'héroïne, évalués à 2 000 tonnes d'équivalent opium, ont été entreposés dans les régions frontalières du Nord de l'Afghanistan en vue de leur livraison au Tadjikistan. C'est pourquoi le PNUCID a entrepris d'apporter une aide dans certaines régions du Tadjikistan limitrophes de l'Afghanistan en attendant de mettre en place un grand projet visant à renforcer les contrôles le long de la frontière entre les deux pays.

40. Au Kazakhstan, au Kirghizistan, en Ouzbékistan et au Turkménistan, les mesures de contrôle nationales ont été renforcées. Au Kirghizistan, des séminaires de formation ont été organisés et des centres de documentation créés pour rassembler des informations sur l'abus et le trafic de drogues et sur les activités éducatives parmi les jeunes. Une étude sociologique sur les questions liées aux drogues dans le Sud du Kirghizistan

a été réalisée et publiée. Des fonds ont été alloués à des organisations non gouvernementales pour mener des activités agricoles dans les principales zones de trafic de drogues du Kirghizstan. Au Kazakhstan, un plan directeur de contrôle des drogues et de prévention de la criminalité a été finalisé et soumis aux pouvoirs publics pour approbation. Avec l'aide du PNUCID, un laboratoire médico-légal a été créé au sein du Ministère de la justice. Au Turkménistan, des progrès ont été enregistrés dans la mise en place d'un laboratoire médico-légal national. Un projet de renforcement des capacités pour le Tadjikistan a été élaboré et lancé en octobre 1998.

E. Asie du Sud

41. Dans le cadre de son programme régional de contrôle des précurseurs, le PNUCID a apporté une aide aux gouvernements pour empêcher le détournement de précurseurs au profit du trafic illicite. Des politiques, des lois ainsi que des mécanismes et des procédures de contrôle des précurseurs ont été adoptés. Un atelier régional organisé à New Delhi a permis de sensibiliser les gouvernements concernés à la nécessité de lutter contre le blanchiment de l'argent en Asie du Sud et du Sud-Ouest.

42. En Inde, l'aide apportée à la réduction de la demande, en collaboration avec l'Organisation internationale du Travail (OIT), a permis d'étendre les services de réadaptation dans sept villes. Une formation aux mesures de prévention et d'assistance sur le lieu de travail ainsi qu'aux activités de soutien à la collectivité a été dispensée au personnel. Des organisations non gouvernementales locales ont reçu une aide pour mettre au point des services et programmes de réadaptation des toxicomanes fondés sur la participation de la collectivité.

43. Au Bangladesh et au Népal, l'aide apportée en matière de répression, d'éducation préventive, de traitement et de réadaptation s'est poursuivie en 1998, permettant de renforcer sensiblement les capacités de contrôle de drogue dans les deux pays. Des missions y ont été organisées en 1998 pour évaluer les besoins en contrôle des drogues et l'aide supplémentaire à apporter en 1999.

F. Asie du Sud-Est et Pacifique

44. En 1998, le PNUCID a travaillé en étroite collaboration avec les Gouvernements du Cambodge, de la Chine, du Myanmar, de la République démocratique populaire lao, de la Thaïlande et du Viet Nam à la mise en œuvre des projets sous-régionaux exposés dans le plan d'action sous-régional pour la coopération en matière de contrôle des drogues en Asie

du Sud-Est, adopté en 1995. Ces projets comprennent des activités portant sur la répression, l'échange d'informations et de renseignements sur le trafic pour promouvoir la coopération transfrontière, la formation de personnel judiciaire et la réduction de la demande.

45. Le Myanmar a continué d'être touché par la culture du pavot illicite à grande échelle, ce qui en a fait le plus grand producteur d'opiacés illicites en Asie du Sud-Est. Suite à l'affectation du représentant du PNUCID au Myanmar au deuxième trimestre de 1998, le PNUCID a lancé la première phase d'un programme quinquennal d'activités de substitution d'une valeur de 15,5 millions de dollars, ciblé sur une grande zone de production d'opium dans la région de Wa, près de la frontière chinoise. Un élément majeur de ce projet est la mise au point d'un système permettant de suivre les progrès enregistrés dans la réduction et finalement l'élimination de la culture illicite du pavot et de faire en sorte que les activités du projet atteignent leurs objectifs. Le PNUCID a entrepris des activités pour appuyer les initiatives des communautés locales tendant à éradiquer l'opium illicite dans le Nord de la région de Wa.

46. En 1998, le PNUCID a engagé une stratégie pour contenir le flux de drogues illicites en provenance du Myanmar, en accordant une attention particulière aux itinéraires suivis par les trafiquants à partir de ce pays. Suite à une mission de haut niveau, le PNUCID met au point un cadre de programmation pour la coopération technique entre les États Membres de l'ANASE. Il s'agit d'une initiative régionale visant à lutter contre le flux de drogues illicites et à s'attaquer aux problèmes critiques des drogues, en particulier à la fabrication et au trafic illicites de stimulants de type amphétamine et à l'abus de ces substances.

47. Au Viet Nam, le projet pilote d'activités de substitution exécuté dans la région de Ky Son, dans la province de Nghe An, qui a été conçu comme modèle devant être reproduit et adapté dans d'autres zones de cultures du pavot, a été évalué à moyen terme. Il a été conclu que la stricte application par les pouvoirs publics de l'interdiction de la culture du pavot avait donné de bons résultats, permettant de réduire les superficies cultivées dans la zone du projet de plus de 90 % en deux ans. Grâce à une vaste gamme d'activités menées en étroite collaboration avec un certain nombre d'autres organismes des Nations Unies dans le domaine du développement communautaire, de l'agriculture et de l'élevage, et de l'infrastructure matérielle, le projet du PNUCID aide les pouvoirs publics à créer de nouvelles sources de revenus.

48. Le projet d'activités de substitution mené dans la région de Ky Son noue des liens étroits avec un projet voisin du PNUCID exécuté dans un district grand producteur d'opium de

la République populaire démocratique lao, où la formulation de nouveaux projets d'activités de substitution, ciblés sur des zones prioritaires, sera entreprise en étroite coordination avec d'autres organismes des Nations Unies et des institutions financières internationales et régionales.

G. Amérique latine et Caraïbes

49. La production mondiale de cocaïne évaluée à 700 tonnes provient de Bolivie, de Colombie et du Pérou ou des régions frontalières voisines où 200 000 hectares de cocaïers seraient cultivés. La Colombie représente de 60 % à 65 % environ de la production de cocaïne, la Bolivie et le Pérou le pourcentage restant. La Colombie et le Mexique produiraient annuellement 12 tonnes environ d'héroïne dont la plupart a pour destination l'Amérique du Nord. Bien que modeste au plan mondial, la production de l'Amérique latine est une source de grande préoccupation vu le potentiel d'accroissement de la production d'héroïne de grande pureté en Colombie.

50. L'aide du PNUCID à la mise en œuvre d'activités de substitution dans la région andine a été axée sur le renforcement des institutions intervenant dans ces activités, à savoir le Vice-Ministère pour les activités de substitution en Bolivie, la Comisión de la Lucha contra el Consumo de Drogas (CONTRADROGAS) au Pérou et le Plan national pour les activités de substitution (PLANTE) en Colombie. Le PNUCID a signé un accord de travail avec PLANTE pour déterminer des domaines communs d'intérêt et apporter une assistance technique à 2 800 exploitations familiales et sept organismes de commercialisation s'occupant de programmes d'activités de substitution. L'élaboration du plan de travail du PNUCID pour les activités de substitution en Colombie est en cours.

51. En Bolivie, l'agroforesterie génératrice de revenus reste l'axe principal des activités de substitution dans la région de Chapare. Une assistance technique est accordée à 400 exploitations familiales, à 15 organismes de production chargés de la commercialisation des produits agroforestiers, à des organisations féminines, et à des municipalités pour formuler et mettre en œuvre des plans de gestion forestière d'intérêt local. Ce projet agroforestier novateur, confié à une équipe technique où les femmes et les hommes sont représentés de façon équilibrée, a facilité l'accès du projet aux agricultrices. Il a bénéficié d'une hausse budgétaire en 1998 et sera sensiblement élargi dans le cadre du plan de travail. S'agissant de l'appui institutionnel, le PNUCID a aidé à l'élaboration du plan national bolivien de contrôle des drogues pour 1998-2001, qui vise à éliminer les cultures illicites d'ici à 2002 grâce aux activités d'éradication et de substitution. Le PNUCID a également prêté son concours au Gouvernement bolivien pour

l'aider à collecter des fonds et, notamment à organiser des consultations avec des donateurs et des institutions financières internationales et régionales, ainsi que des ateliers locaux pour mobiliser le secteur privé à l'appui des programmes d'activités de substitution.

52. Au Pérou, le PNUCID a aidé le gouvernement à formuler trois programmes d'activités de substitution visant trois des neuf zones sélectionnées dans le plan national d'activités de substitution, à savoir la vallée d'Apurímac, la vallée de la basse Huallaga et Selva Central (les vallées de Pichis, Palcazú). En 1998, au terme de près de douze années d'existence, le projet de Huallaga, le premier et le plus important projet d'activités de substitution du PNUCID au Pérou a été achevé. Une étude d'impact a montré la contribution des activités de substitution à la réduction des cultures illicites. D'après les enquêtes du PNUCID, les superficies plantées de cocaïers parmi les bénéficiaires du projet sont tombées de 8 343 hectares en 1987 à 387 hectares à la fin du projet, soit une réduction de 95 % de la culture illicite du cocaïer parmi les bénéficiaires directs. Dans le même temps, l'agriculture s'est diversifiée dans la zone du projet, créant des activités génératrices de revenu durables dans les agro-industries en faveur de 300 familles pour la production d'huile de palme, de 2 000 familles pour la production de coeurs de palmier, de noix de cajou et de fruits tropicaux et de plus de 2 100 familles pour la production de cacao et de café. Désormais, l'économie locale n'est plus dépendante de la coca et commercialise un volume évalué à 3 500 tonnes de produits de substitution sur les marchés nationaux et internationaux.

53. Dans la vallée d'Apurímac, à la fin de la première phase d'un programme d'activités de substitution achevée en 1998, 75 % environ de quelque 2 500 exploitations familiales avaient abandonné la culture du cocaïer et diversifié le mode d'utilisation des terres en pratiquant plus de trois cultures licites. Actuellement, 10 % seulement du revenu des agriculteurs proviennent de la culture du cocaïer contre 55 % lorsque le projet a débuté en 1995. Plus de 50 % du revenu des bénéficiaires du projet proviennent de la production de café et de cacao. Les résultats obtenus durant la première phase sont consolidés et intégrés dans une deuxième phase qui a commencé en octobre 1998. Environ 3 500 familles tireront partie de la remise en état de parcelles plantées de caféiers et de cacaoyers et de systèmes d'exploitation intégrale qui contribueront encore à améliorer les revenus et à réduire la culture illicite du cocaïer.

54. Le PNUCID coopère avec le Gouvernement péruvien pour mettre en place un système de surveillance de la culture du cocaïer à partir d'indicateurs tels que la productivité, les prix, les revenus et des informations sur l'impact socioéconomique et la durabilité des processus agro-industriels licites. Le

PNUCID a contribué à la préparation de la réunion du Groupe consultatif de la Banque interaméricaine de développement et de la Commission européenne à l'appui du contrôle des drogues au Pérou, qui s'est tenue à Bruxelles en novembre 1998, et il a élaboré, avec le gouvernement, le plan de travail pour éliminer la culture illicite du cocaïer. Une contribution de plus de 270 millions de dollars a été annoncée bilatéralement et par l'intermédiaire du PNUCID en faveur de la stratégie péruvienne d'activités de substitution.

55. Des orientations stratégiques et un concours technique ont été fournis aux commissions nationales de contrôle des drogues et à des organismes publics pour planifier et mettre en œuvre des programmes et projets nationaux dans le domaine de la réduction de la demande. On citera, à cet égard, le programme de réduction de la demande pour le Mexique et l'Amérique centrale, un projet de prévention primaire pour les enfants à risque au Pérou, des activités de prévention dans les écoles en Bolivie et la décentralisation des activités de réduction de la demande en Colombie. Les activités en cours ont directement profité à 2,5 millions de personnes, principalement des enfants et des adolescents, et aussi à quelques 6 000 enseignants, membres des professions de santé et travailleurs sociaux qui sont en mesure d'avoir une influence positive sur la prévention, le traitement et la réadaptation.

56. En 1998, le PNUCID a aidé des pays de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes à mettre en œuvre des stratégies d'éducation préventive portant notamment sur la prévention primaire, en particulier en Colombie, au Pérou, au Mexique et en Amérique centrale. Ces stratégies, ciblées sur la population scolaire, avaient pour objet de mettre à jour des programmes d'enseignement et d'incorporer des programmes de prévention dans la formation des enseignants, en particulier en Bolivie, au Pérou et dans les pays des Caraïbes. Au Brésil, elles visaient aussi à mobiliser le secteur industriel et les fédérations de travailleurs en vue de prévenir l'abus des drogues sur le lieu de travail et dans la famille. D'autres activités prévoyaient d'apporter un soutien aux programmes en faveur des enfants vivant dans une situation particulièrement difficile ainsi qu'aux initiatives nationales pour la prévention du virus de l'immunodéficience humaine (VIH) et du syndrome immuno-déficitaire acquis (sida), en particulier au Brésil, pour la prévention primaire et tertiaire à l'intention des détenus en Colombie et pour la promotion de modes de vie sains parmi les jeunes avec l'aide des médias, des parents, de personnalités du sport et de notables locaux en Bolivie, au Brésil, au Mexique, dans les pays des Caraïbes et en Amérique centrale.

57. Un appui a été apporté pour mettre en place, à l'échelon national, des systèmes d'information compatibles au niveau régional pour mieux suivre les tendances de l'abus des drogues.

Dans le cadre du mémorandum d'accord signé par l'Argentine, la Bolivie, le Chili, le Pérou, l'Uruguay et le PNUCID, un programme épidémiologique reposant sur la même méthodologie et les mêmes normes a été entrepris, l'objectif étant d'obtenir des données comparables et d'élaborer des mesures préventives communes. Dans les Caraïbes, une réunion d'experts a été convoquée pour étudier s'il était possible de mettre en place un système régional de surveillance épidémiologique et pour assurer sa pleine complémentarité avec les systèmes épidémiologiques existants dans la région, en particulier l'Inter-American Uniform Drug Use Data System de la CICAD/OEA, dénommé SIDUC. Le système sera mis en service en 1999.

58. Le PNUCID a parrainé le premier Congrès sur la prévention de l'abus des drogues sur le lieu de travail et dans la famille du Marché commun du cône Sud (MERCOSUR), qui s'est tenu à Porto Alegre (Brésil) en juillet 1998 et dont l'objet était de présenter les résultats d'un programme modèle triennal mis au point dans le sud du Brésil par la fédération d'employeurs Services sociaux de l'industrie et le PNUCID. Des représentants de l'Argentine, de la Bolivie, du Chili, du Paraguay et de l'Uruguay au Congrès ont fait part de leur intention de reprendre ce programme dans leur pays.

59. Pour aider les gouvernements à lutter contre le trafic de drogues, le PNUCID a appuyé l'élaboration de législations nationales conformes aux traités internationaux relatifs au contrôle des drogues, dans le cadre de programmes de formation de juges, des magistrats et des procureurs et à l'aide de mécanismes de protection des témoins, en particulier au Mexique et en Amérique centrale. Il a fourni aux services de répression en Bolivie, en Équateur et dans les pays des Caraïbes une formation en matière d'interventions et d'enquêtes, ainsi que du matériel. Au titre du projet de renforcement des capacités institutionnelles destiné aux organismes de contrôle des drogues équatoriens, 18 équipes de chiens ont été dressées, ce qui a permis d'améliorer la détection dans les aéroports internationaux. En outre, 100 agents de la force publique ont été formés aux techniques de surveillance et de collecte de renseignements et 50 agents chargés du contrôle des drogues, originaires de la Colombie et de l'Équateur ont participé à un atelier visant à améliorer la coopération transfrontière.

60. Le programme du PNUCID pour les Caraïbes à l'appui du Plan d'action de la Barbade en est à son régime de croisière. Le mécanisme de coordination des Caraïbes, mis en place pour suivre l'application du Plan d'action de la Barbade, est parvenu à améliorer la coordination de l'aide extérieure en servant de centre d'échanges pour les données régionales sur les drogues et en favorisant une allocation plus efficace des ressources d'assistance disponible dans la région, qu'elles soient d'origine

interne ou externe. Il a donné lieu à un nouveau document analytique sur la situation des drogues dans les Caraïbes. Le sous-programme pour le renforcement des entités nationales de contrôle des drogues a été lancé en Haïti et il sera étendu à d'autres pays des Caraïbes en 1999.

61. Conformément au Plan d'action de la Barbade, le projet exécuté par la University of the West Indies sous le titre "Training in prosecution and adjudication of drug offences and post-conviction asset forfeiture proceedings" (Formation en matière de poursuites et de jugement concernant les infractions liées à la drogue et de procédures de confiscation des avoirs après condamnation) est devenu opérationnel, et des ateliers de formation juridique se sont tenus au Belize en juin 1998, au Guyana en juillet 1998 et à la Barbade en août 1998. Le PNUCID a apporté une aide aux États des Caraïbes pour renforcer la coopération concernant la répression en mer. Le projet "Regional clearance system for the control of movements of vessels" (Mécanisme régional d'autorisation pour le contrôle de la circulation des navires) exécuté par le Conseil de détection et de répression douanières des Caraïbes a été lancé. Un stage de formation pilote visant à prévenir et à réprimer le trafic illicite de drogues par bateau et dans les zones portuaires, qui est un projet conjoint du PNUCID et de l'Organisation maritime internationale (OMI), a été lancé en août 1998. Les travaux se sont poursuivis en vue d'élaborer une législation sur le contrôle des drogues sous l'égide du Centre régional de développement et de coopération juridiques en Amérique centrale, financé et géré conjointement par le PNUCID, la CICAD et la Commission de contrôle des drogues d'Amérique centrale (CCP).

III. Activités mondiales

A. Adhésion aux traités et suivi de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale

62. En 1998, cinq États (El Salvador, Grenade, Mozambique, Namibie et Palaos) sont devenus parties à la Convention unique sur les stupéfiants de 1961 telle que modifiée par le Protocole de 1972², ce qui porte le nombre de Parties à cette Convention à 154³; cinq États (El Salvador, Géorgie, Mozambique, Namibie et Palaos) sont devenus parties à la Convention sur les substances psychotropes de 1971⁴, ce qui porte le nombre de Parties à cette Convention à 158; et quatre États (Géorgie, Mozambique, Lituanie et Iraq) sont devenus parties à la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988⁵, ce qui porte le nombre de Parties à cette Convention à 148.

63. Les mesures propres à renforcer la coopération internationale pour faire face au problème mondial de la drogue que l'Assemblée générale a adoptées à sa vingtième session extraordinaire (résolutions S-20/4 A à E du 10 juin 1998) sont centrées sur l'action que les États doivent mener pour appliquer pleinement la Convention de 1988 et promouvoir la coopération judiciaire au-delà de celle prévue dans ladite Convention. À cet égard, le PNUCID aide les États à mettre en œuvre les recommandations concernant l'échange, entre leurs autorités judiciaires et leurs services de répression, d'informations relatives aux lois, aux pratiques et aux procédures en vigueur. Le PNUCID recueille des informations sur les autorités nationales compétentes désignées en application des articles 7 (entraide judiciaire) et 17 (trafic illicite par mer) de la Convention de 1988 et les publie chaque année dans un répertoire où, comme suite aux décisions prises à la vingtième session extraordinaire, il sera également fait mention, à l'avenir, de l'autorité ou des autorités compétentes désignées par chaque État pour répondre aux demandes d'extradition. Parmi les autres mesures envisagées, il y a lieu de citer l'échange d'informations relatives aux lois promulguées sur le territoire national en vue d'appliquer les conventions, à l'extradition, au renforcement de l'entraide judiciaire, aux résultats des analyses scientifiques et à l'expérience acquise en matière de répression, par exemple en ce qui concerne les livraisons surveillées. À travers son programme d'assistance juridique, le PNUCID a élaboré des lois et des règlements types destinés à aider les gouvernements à s'acquitter des obligations qu'ils ont contractées en vertu des traités et à mettre en place une législation qui leur permette d'appliquer pleinement les conventions internationales relatives au contrôle des drogues.

64. Les activités de formation et de coopération technique s'adressant au personnel judiciaire, au personnel chargé des poursuites et au personnel des services de répression appuyées ou organisées par le PNUCID ont permis aux gouvernements de consolider leurs services spécialisés et de renforcer leurs capacités et, ainsi, de procéder à l'arrestation, à la mise en jugement et à la condamnation de trafiquants de drogues. Le PNUCID met actuellement au point un programme de formation destiné aux juges, aux procureurs et aux responsables des services de répression, en particulier ceux des services de répression en mer. On a mis la dernière main au manuel de formation destiné aux services de répression du trafic de drogues par mer, qui avait été examiné lors du séminaire de formation pour la région de l'Asie et du Pacifique sur la répression du trafic de drogues par mer organisé par le PNUCID à Yokohama (Japon) du 27 au 31 octobre 1997. Les membres du groupe régional officieux de correspondance créé par le PNUCID ont participé à l'élaboration de directives sur la législation et les procédures concernant la répression du trafic de drogues par mer et facilité l'échange d'informations relatives

aux lois, traités et autres instruments nationaux en la matière. Le PNUCID et l'OMI ont lancé dans la région des Caraïbes un projet de formation à la lutte contre le trafic de drogues par mer.

65. Le PNUCID a assuré les services de secrétariat fonctionnels de la quarante et unième session de la Commission des stupéfiants, en sa qualité d'organe directeur du PNUCID, d'organisme conventionnel et de commission technique du Conseil économique et social, ainsi que d'organe préparatoire de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Le PNUCID a également assuré les services de secrétariat fonctionnels de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale et de la réunion du groupe d'experts de haut niveau chargé d'examiner le mécanisme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, convoquée par le Secrétaire général à New York en octobre 1998, en application de la résolution 1997/37 du Conseil.

B. Coopération entre le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et l'Organe international de contrôle des stupéfiants

66. Le PNUCID a assuré les services de secrétariat fonctionnels de l'Organe international de contrôle des stupéfiants, contribuant ainsi, en étroite collaboration avec les gouvernements, à superviser le fonctionnement du système international de contrôle des drogues. Il a également aidé l'Organe à élaborer son rapport annuel pour 1998⁶, et ses bureaux extérieurs ont organisé des conférences de presse et d'autres activités promotionnelles à l'occasion de la publication dudit rapport. Le PNUCID a par ailleurs apporté son concours à l'établissement des trois publications techniques de l'Organe, consacrées respectivement aux stupéfiants, aux substances psychotropes et aux précurseurs et produits chimiques fréquemment utilisés dans la fabrication illicite de drogues.

67. Le PNUCID a aidé l'Organe à sélectionner les produits chimiques à inclure dans une liste de surveillance internationale spéciale limitée de substances non inscrites aux tableaux sur lesquelles il existe des renseignements solides qui permettent de penser qu'elles sont utilisées dans le trafic illicite de drogues. Cette liste a été dressée en 1998 et les gouvernements se sont vus recommander des mesures à prendre. Le PNUCID a continué de travailler en consultation étroite avec l'Organe sur le contrôle des précurseurs en Asie du Sud-Est, Asie centrale, Asie du Sud et Asie du Sud-Ouest en vue de la mise en place, au niveau régional, de mécanismes de contrôle et de coopération.

68. Le PNUCID, l'Organisation panaméricaine de la santé (bureau régional de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour les Amériques) et l'Organe ont organisé conjointement à Santiago, du 21 au 23 juillet 1998, une réunion sur la consommation de stimulants du type amphétamine comme anorexigènes en Amérique latine. Il y a été question du niveau élevé de consommation de stimulants comme anorexigènes dans les pays du cône Sud, de l'abus de ces substances, de l'apparition d'un marché illicite et de l'efficacité des mesures adoptées par les gouvernements.

69. L'Organe a joué un rôle de conseiller pour la préparation et la mise en œuvre de projets. Il a coorganisé avec le PNUCID la conférence régionale destinée à sensibiliser les organes délibérants au contrôle des précurseurs qui s'est tenue à Colombo en juillet 1998 dans le cadre du projet régional du PNUCID sur le contrôle des précurseurs en Asie du Sud et du Sud-Ouest. Cette réunion a servi à focaliser l'attention sur le contrôle des précurseurs et à encourager la mise à jour et l'harmonisation des lois et réglementations sur le sujet. Grâce à ses programmes d'assistance technique dans le domaine du contrôle des précurseurs, le PNUCID a pu mettre à la disposition de l'Organe de plus amples informations sur les dernières tendances du trafic de ces produits.

C. Réduction de la demande: la clef de tout progrès

70. À sa vingtième session extraordinaire, l'Assemblée générale a adopté la Déclaration sur les principes fondamentaux de la réduction de la demande de drogues, soulignant ainsi l'importance de la réduction de la demande en tant qu'élément indispensable de la lutte contre le problème mondial de la drogue. Le PNUCID aidera les gouvernements à élaborer des stratégies pragmatiques de réduction de la demande, à respecter l'engagement qu'ils ont pris de mettre en place des stratégies nouvelles ou améliorées d'ici à 2003 et d'obtenir des résultats significatifs et mesurables d'ici à 2008. Dans cette perspective, le PNUCID a convoqué, immédiatement après la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale, la réunion d'un groupe d'experts informel, qui a été suivie de la réunion du groupe de travail intergouvernemental chargé d'élaborer un plan d'action pour la mise en œuvre de la Déclaration des principes fondamentaux de la réduction de la demande de drogues, organisée à Vienne du 14 au 16 décembre 1998.

71. Atteindre les objectifs fixés lors de la vingtième session extraordinaire suppose que les gouvernements disposent d'informations fiables sur la nature, les modes et les tendances de l'abus de drogues. À cette fin, le PNUCID a entrepris d'aider les gouvernements à mettre en place une infrastructure

épidémiologique de base, en faisant appel à un réseau régional de spécialistes et d'instituts de recherche en épidémiologie pour assurer la formation et fournir des services consultatifs scientifiques. Le but est de veiller à ce que les programmes de réduction de la demande se fondent sur une évaluation périodique de la nature et de l'ampleur de l'abus de drogues et des problèmes connexes, en vue de constituer une base de données sur les meilleures pratiques recensées dans le domaine de la prévention, du traitement et de la réadaptation. Le PNUCID a contribué à cette action en publiant et en expérimentant, dans plus de 12 pays à travers le monde, des directives sur la préparation et la mise en œuvre d'une évaluation rapide de la situation en matière d'abus de drogues et des réponses à y apporter. L'évaluation est réalisée en associant les données d'ordre quantitatif et les données d'ordre qualitatif, ce qui permet d'avoir une image instantanée de la situation dans un pays ou une région donnée, et de repérer les toxicomanes inconnus et autres groupes à haut risque.

72. Le PNUCID constitue actuellement un réseau mondial de programmes de prévention à l'intention des jeunes, dans le cadre du suivi du Forum sur la prévention de l'abus des drogues *Youth Vision Jeunesse*, tenu à Banff (Canada) en avril 1998 et auquel ont participé 200 jeunes en provenance de 24 pays. La déclaration intitulée "Forum de Banff: la vision des jeunes", adoptée lors du Forum, a été portée à l'attention de l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire et à celle du Secrétaire général. Ce document et la Charte des jeunes pour un XXI^e siècle libéré des drogues, élaborée en consultation avec des groupes de jeunes du monde entier et avec le soutien du PNUCID et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, ont été transmis par le Secrétaire général aux chefs d'État ou de gouvernement pour qu'ils y donnent suite. Lors de la troisième session du Forum mondial de la jeunesse du système des Nations Unies tenu à Braga (Portugal) du 2 au 7 août 1998 et de la Conférence mondiale des ministres de la jeunesse tenue à Lisbonne du 8 au 12 août 1998, le PNUCID fait fond sur l'engagement qu'ont pris les jeunes en faveur d'une société sans drogues. Dans la Déclaration de Lisbonne sur les politiques et programmes en faveur de la jeunesse (A/53/378, annexe) adoptée à la Conférence, les gouvernements se sont engagés à faire mieux prendre conscience des dangers que présente l'abus des drogues en travaillant avec les jeunes et en mobilisant les communautés en faveur de l'adoption de modes de vie sains.

73. Le PNUCID a établi des partenariats avec d'autres organismes en vue de concevoir une démarche de prévention au niveau de la communauté et d'encourager l'application des meilleures pratiques qui soient en matière de réduction de la demande. Le PNUCID et l'OMS ont lancé l'Initiative mondiale sur la prévention primaire de l'abus de substances par

l'intermédiaire d'une série de consultations régionales organisées en Afrique australe, en Asie du Sud-Est et en Europe centrale et orientale. Les représentants des organisations non gouvernementales responsables et des services publics compétents de 16 pays prioritaires se sont réunis pour commencer à sélectionner des partenaires locaux et définir des démarches de prévention primaire. Le PNUCID a apporté son appui à un projet de l'OMS concernant plusieurs pays et visant à évaluer les coûts et l'efficacité de diverses stratégies de traitement en vue d'élaborer, à l'échelle internationale, des directives pour la planification, la fourniture et l'affectation de ressources aux services s'occupant de traiter les troubles liés à l'abus de substances.

74. Un programme type visant à réduire l'abus de drogues et d'alcool sur les lieux de travail, mis en œuvre par l'OIT en collaboration avec le PNUCID et l'OMS, a été expérimenté dans plusieurs pays connaissant des situations très diverses des points de vue culturel et économique. Il a d'ores et déjà été repris dans la marine, et il est actuellement mis en œuvre dans plusieurs pays d'Europe centrale et orientale, où il contribue à réduire l'abus de drogues et d'alcool et à améliorer le niveau général de productivité sur les lieux de travail.

75. L'un des objectifs du PNUCID est d'amener les municipalités à s'engager dans le combat contre l'abus des drogues. Le Programme a pris part aux conférences des "Villes contre la drogue" et a organisé, avec la Commission européenne et la Coordination de la lutte antidrogue de la ville de Vienne, une conférence sur le thème "Prévention des toxicomanies et politique en matière de drogues", qui a constitué l'un des principaux événements de la semaine européenne de prévention de l'abus des drogues. Il y a notamment été question du resserrement de la coopération et de l'amélioration de la coordination entre différents secteurs connexes.

D. Répression du trafic illicite de drogues

76. En 1998, le PNUCID a participé, avec l'Organisation internationale de police criminelle et l'OMD, à un projet d'échange d'informations qui a permis de constituer une base de données commune sur les saisies de drogues illicites effectuées dans le monde et d'améliorer ainsi l'analyse et l'évaluation des tendances du trafic de drogues.

77. Pendant cette même année, on s'est efforcé avec succès d'imprimer un nouvel élan aux réunions des organes subsidiaires de la Commission s'occupant des questions de détection et de répression des infractions liées à la drogue. La dixième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique, a recommandé des mesures concrètes visant à combattre les

réseaux de trafiquants, la vente à la sauvette de préparations pharmaceutiques placées sous contrôle et la culture illicite du cannabis. À sa trente-troisième session, tenue à Beyrouth du 29 juin au 3 juillet 1998, la Sous-Commission du trafic illicite des drogues et des problèmes apparentés pour le Proche et le Moyen-Orient a recommandé des méthodes de lutte contre le trafic des précurseurs, les organisations de trafiquants ainsi que la culture illicite du pavot à opium et la production d'opiacés. La quatrième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Europe, qui s'est déroulée à Vienne du 14 au 18 septembre 1998, a recommandé des mesures en vue de s'attaquer au trafic de drogues par mer, de renforcer le contrôle des précurseurs, de faire obstacle à la fabrication et au trafic illicites de substances psychotropes et d'accroître le rôle des services de répression dans la réduction de la demande de drogues illicites. La vingt-deuxième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Asie et Pacifique, tenue à Kuala Lumpur du 26 au 31 octobre 1998, a recommandé des mesures visant à combattre la fabrication et la distribution illicites de stimulants de type amphétamine, à déterminer plus précisément le profil des passeurs de drogue et à lutter contre le trafic illicite d'héroïne. Dans chacune des réunions, les participants ont passé en revue les dispositions prises en vue d'appliquer les recommandations adoptées lors des réunions précédentes ainsi que les difficultés rencontrées par certains services à cet égard.

78. Une étude générale intitulée "*Supply of and Trafficking in Narcotic Drugs and Psychotropic Substances 1996*" a été publiée dans le cadre de la Technical Series du PNUCID. Ce dernier a par ailleurs organisé une table ronde sur les moyens d'endiguer l'offre de drogues, à l'occasion de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Les plus grands spécialistes mondiaux de la répression en matière de drogues ont examiné les mesures visant à démanteler les organisations de trafiquants, à accroître l'efficacité des contrôles aux points d'entrée et de sortie des pays, à faire face aux menaces qui pèsent sur les petits États insulaires et à renforcer la répression dans l'élimination des cultures illicites de plantes servant à fabriquer des stupéfiants.

E. Élimination des cultures illicites de plantes servant à la fabrication de stupéfiants

79. À la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale, les gouvernements ont décidé de coopérer étroitement avec le PNUCID pour élaborer des stratégies visant à éliminer ou à réduire sensiblement la culture illicite du cocaïer, du pavot à opium et du cannabis d'ici à 2008. Afin de donner suite à cet engagement, le PNUCID a commencé à mettre au point, en

consultation avec les gouvernements intéressés, des plans nationaux de travail qui serviront d'outils de programmation pour mettre en œuvre des stratégies nationales destinées à réduire sensiblement ou à éliminer les cultures illicites. Trois plans ont été élaborés à l'intention de la Bolivie, de la Colombie et du Pérou. Des programmes d'activités de substitution similaires en faveur de l'Afghanistan, du Myanmar, de la République démocratique populaire lao et du Viet Nam sont à différents stades d'élaboration.

80. À sa vingtième session extraordinaire, l'Assemblée générale a demandé aux États Membres de mettre au point des mécanismes de surveillance et de contrôle pour les cultures illicites ainsi que de collaborer et d'échanger des informations avec le PNUCID et d'autres États. Comme prévu dans le programme 13 relatif au contrôle international des drogues du plan à moyen terme révisé pour la période 1998-2001 (A/53/6(Prog.13)/Rev.1, par. 13.10 a)), le PNUCID a entrepris des évaluations et des analyses en vue d'offrir aux gouvernements une source d'informations indépendante, neutre et objective pour mesurer l'étendue des cultures illicites et suivre les activités engagées pour les réduire et les éliminer à terme. Le PNUCID a élaboré un programme pour la mise en place d'un système de surveillance mondiale afin d'aider les États qui en feront la demande à surveiller les cultures illicites au moyen de méthodes appropriées faisant appel à la fois aux levés de terrain, aux techniques d'évaluation rapide, à la reconnaissance aérienne et à l'observation par satellite. Il a commencé à constituer une base de données sur les cultures illicites.

F. Travaux de recherche et de laboratoire

81. En 1998, le PNUCID a publié une étude dans laquelle il examine l'impact des changements économiques, sociaux et politiques sur l'abus ainsi que la production et le trafic illicites de drogues dans dix pays d'Afrique subsaharienne. Dans cette étude, il rend compte des résultats des recherches réalisées sur le terrain en Afrique du Sud, au Cameroun, en Côte d'Ivoire, en Éthiopie, au Ghana, au Kenya, au Mozambique, au Sénégal et au Zimbabwe avec la participation d'équipes nationales de chercheurs. Deux numéros du *Bulletin des stupéfiants*, l'un consacré aux méthodes d'évaluation rapide et l'autre au cannabis et aux problèmes de fond qui y sont associés, ont été publiés. Le PNUCID a poursuivi la préparation du deuxième Rapport mondial sur les drogues à paraître en 1999. Dans le cadre de sa série de conférences destinées aux spécialistes, il a présenté de nouvelles méthodes de contrôle des drogues à des instituts de recherche comme l'Université de Rome ou la société Rand. Il a attribué des bourses à des chercheurs en Inde, en Namibie et en Pologne, à titre d'investissement initial pour

collecter des données de base ou examiner de nouveaux aspects du problème de la drogue dans ces pays.

82. En 1998, le PNUCID a contribué à renforcer l'action menée au niveau international face au problème mondial que constituent le trafic et l'abus de stimulants de type amphétamine. Il a apporté son soutien aux travaux de recherche et aux initiatives qui ont conduit l'Assemblée générale à adopter, à sa vingtième session extraordinaire, un plan d'action contre l'abus ainsi que la fabrication et le trafic illicites de stimulants de type amphétamine et de leurs précurseurs (résolution S-20/4 A du 10 juin 1998). L'OMS a accepté d'entreprendre des recherches sur les effets pour la santé de la consommation de ce type de stimulants, en particulier du méthylènedioxyamphétamine (ecstasy). Une autre initiative vise à aider les pays d'Asie du Sud-Est à combattre l'abus ainsi que la fabrication et le trafic illicites de stimulants de type amphétamine et de leurs précurseurs.

83. En 1998, le PNUCID a renforcé ses moyens de recherche afin de mieux cerner le problème de la drogue. Dans le cadre d'un projet visant à développer les capacités de la recherche sociale en matière de contrôle des drogues, exécuté en collaboration avec le Centre européen de recherche en politique sociale, un atelier s'est tenu à Varsovie les 6 et 7 mars 1998. Les participants ont convenu de mettre en place, à partir de 1998, un réseau permanent de chercheurs en sciences sociales dans les pays d'Europe centrale, à savoir la Hongrie, la Pologne, la République tchèque et la Slovaquie. Ce réseau sera à même d'examiner, de surveiller et d'évaluer les changements concernant la réduction de la demande.

84. Les laboratoires nationaux d'analyse des drogues ont continué à améliorer leurs performances avec l'aide du PNUCID, de sorte que leurs résultats d'analyse sont de mieux en mieux acceptés par les tribunaux de leur pays. Dans le cadre des activités menées par le PNUCID en vue d'établir des normes et d'harmoniser les méthodologies, deux manuels à l'usage des laboratoires nationaux ont été élaborés en 1998 aux fins de publication, l'un intitulé *Guidelines for Validation of Analytical Methodology for Recommended Methods for Testing Drugs* et l'autre *Recommended Methods for the Detection and Assay of LSD, PCP, Psilocybin and Methaqualone in Biological Specimens*. En outre, un manuel intitulé *Guidelines for Testing Drugs under International Control in Hair, Sweat and Saliva*⁷, a été publié, de même que le protocole révisé relatif aux exercices internationaux de collaboration du PNUCID, une brochure sur son programme international d'assurance de la qualité, un manuel contenant de la terminologie et d'autres informations sur les drogues et un additif au *Dictionnaire multilingue des stupéfiants et des substances psychotropes placés sous contrôle international*⁸.

85. Les recherches et les expériences menées par le PNUCID en vue de déterminer le profil des impuretés contenues dans les drogues ont permis aux services de répression de disposer d'éléments scientifiques utiles dans les activités de collecte de renseignements stratégiques. L'une des initiatives a consisté à rassembler 107 échantillons de méthamphétamine saisie dans 12 pays. Pour faire face à la propagation et à la diversification de la fabrication clandestine et de l'abus de stimulants de type amphétamine dans le monde, une réunion consultative a été organisée à Tokyo en mars 1998, au cours de laquelle les participants ont passé en revue les méthodes actuellement utilisées pour déterminer les caractéristiques et le profil de la méthamphétamine et d'autres stimulants de type amphétamine, et formulé des recommandations concernant les travaux à entreprendre dans ce domaine. Comme suite à cette réunion, le PNUCID a élaboré un avant-projet de programmes de bourses pour les travaux visant à déterminer le profil des impuretés contenues dans les drogues. Une autre réunion consultative, tenue à Londres en septembre 1998, avait pour but d'examiner les méthodes permettant d'identifier et d'analyser les stimulants de type amphétamine et leurs analogues dans les produits saisis.

86. Afin de renforcer les capacités de détection et d'analyse des drogues, 19 laboratoires nationaux d'analyse des drogues ont été créés ou dotés de moyens supplémentaires dans un certain nombre d'États, de territoires et d'entités, dont la Croatie, El Salvador, l'Équateur, la Fédération de Bosnie-Herzégovine, le Kazakhstan, l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Ouzbékistan, la Palestine, la République démocratique populaire lao, la Republika Srpska et le Turkménistan. En outre, plus de 400 trousseaux pour l'identification préliminaire des drogues et des précurseurs illicites sur le terrain ont été distribués aux services de répression de 21 pays. En 1998, le PNUCID a organisé 10 cours de formation aux méthodes d'identification et d'analyse des drogues dans les matières saisies et les spécimens biologiques dans son laboratoire, à Vienne, ainsi que d'autres cours dans ses centres régionaux de formation au Ghana et en Malaisie et dans les institutions participantes. Au total, 32 spécialistes de l'analyse des drogues venus de laboratoires de 16 pays ont été formés à Vienne, tandis que 28 autres spécialistes l'ont été dans le cadre de deux cours nationaux de formation organisés en Chine. Un atelier organisé à Islamabad à l'intention des chefs de laboratoires nationaux d'analyse des drogues a réuni 17 spécialistes venus de laboratoires nationaux et de services de répression.

87. Le nombre de laboratoires participant aux exercices internationaux de collaboration dans le cadre du programme international d'assurance de la qualité a augmenté en 1998. Deux-cent-trois autres laboratoires dans le monde ont demandé

à participer au programme que le PNUCID met à profit pour promouvoir la qualité et les bonnes pratiques de laboratoire et pour encourager les laboratoires nationaux d'analyse des drogues à être hautement performants.

G. Lutte contre le blanchiment de l'argent

88. Afin d'aider les gouvernements à appliquer les dispositions de la Convention de 1988, le PNUCID et le Centre pour la prévention internationale du crime ont entrepris conjointement en 1997 un programme mondial de lutte contre le blanchiment d'argent qui a pour but, premièrement, de mieux faire comprendre le problème du blanchiment de l'argent et de contribuer à l'élaboration de politiques, deuxièmement, de doter les gouvernements de moyens juridiques et institutionnels supplémentaires pour lutter contre cette pratique et, troisièmement, de faire en sorte que les États soient mieux à même de mener des enquêtes financières sur les opérations de blanchiment et de confisquer les avoirs tirés du trafic de drogues.

89. Dans la Déclaration politique que l'Assemblée générale a adoptée à sa vingtième session extraordinaire, les gouvernements se sont engagés à adopter, d'ici à 2003, des législations et des programmes nationaux relatifs au blanchiment de l'argent conformément aux dispositions pertinentes de la Convention de 1988 ainsi qu'aux mesures de lutte contre le blanchiment de l'argent adoptées à la session extraordinaire. À l'occasion de cette session, une étude intitulée "Paradis financiers, secret bancaire et blanchiment d'argent", qui fournit une analyse détaillée des problèmes posés par le blanchiment du produit tiré d'activités criminelles dans le secteur financier offshore, a été publiée dans le cadre de la Technical Series du PNUCID. Par la suite, l'Organisation des Nations Unies a lancé une initiative globale appelée Initiative offshore pour empêcher que le secteur financier offshore ne soit utilisé pour blanchir le produit d'activités criminelles. Cette initiative a plus généralement pour but d'empêcher le blanchiment de l'argent sale par l'intermédiaire des circuits financiers, d'accroître la transparence des transactions financières internationales et de favoriser la coopération internationale dans les affaires pénales impliquant des centres financiers offshore.

90. Des efforts particuliers ont été déployés pour aider les États à accroître l'efficacité des enquêtes financières. Un manuel de formation à ce type d'enquêtes a été élaboré et un programme de coopération avec la Barbade et la Jamaïque a été entrepris en vue de mettre en place des services d'enquêtes financières. À la suite des réunions de coordination tenues à Vienne en septembre 1998, on a dressé le bilan de la coopération technique actuelle dans la lutte contre le

blanchiment de l'argent, ce qui permettra de se faire une meilleure idée des éventuels chevauchements et lacunes dans l'assistance technique fournie pour lutter contre cette pratique.

91. En 1998, des ateliers de sensibilisation et de formation ont été organisés à New Delhi à l'intention des pays d'Asie du Sud-Est ainsi qu'à Buenos Aires et à La Paz pour les États membres du MERCOSUR. Des missions ont été effectuées en Colombie, au Guatemala, aux îles Caïmanes et au Panama. En coopération avec le programme d'assistance juridique du PNUCID, des ateliers de formation ont été organisés pour les fonctionnaires de justice de la République islamique d'Iran, du Sénégal et de la Slovaquie au cours desquels il a été question du blanchiment de l'argent. Le Groupe Asie/Pacifique sur le blanchiment de l'argent a bénéficié d'une assistance afin d'organiser pour les États de la région un atelier consacré à ce problème.

H. Coopération interinstitutions et activités de promotion

92. En 1998, le PNUCID a incité les organismes du système des Nations Unies à intégrer le contrôle des drogues dans leurs programmes de travail et les a associés au processus de préparation de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale. L'engagement des chefs de secrétariat des fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies d'intégrer le contrôle des drogues dans leurs domaines d'activité ressort de la déclaration commune du Comité administratif de coordination (CAC) adoptée à l'occasion de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

93. Le Secrétaire général a rangé la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale parmi les grandes conférences des Nations Unies, en qualifiant le contrôle des drogues de priorité intersectorielle majeure pour le système des Nations Unies. L'examen, mené au niveau des Nations Unies, par le CAC et son mécanisme subsidiaire, de la suite donnée aux grandes conférences englobera le contrôle du suivi de la session extraordinaire, lequel sera inclus dans les processus de coordination et de suivi à l'échelon intergouvernemental. La mise en œuvre des plans d'action et des mesures adoptés à la vingtième session extraordinaire en vue de faire progresser la coopération internationale en matière de contrôle des drogues bénéficiera ainsi d'un soutien supplémentaire.

94. Sur le terrain, le PNUCID a participé activement au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement afin de faire en sorte que la question des drogues figure au nombre des priorités nationales. Une tendance qui s'est consolidée est l'adoption d'initiatives pour le contrôle des drogues communes

à plusieurs organisations, comme par exemple au Brésil, au Mexique et au Nigéria, où le PNUCID a réussi à introduire une composante contrôle des drogues dans les mesures d'appui à un programme à l'échelle du système tendant à prévenir la violence contre les femmes. Le Programme a également participé à un projet interinstitutions visant les adolescents au Pérou et financé par la Fondation des Nations Unies.

95. Le Sous-Comité du CAC sur la lutte contre la drogue a souligné la nécessité de renforcer la coordination des activités opérationnelles sur le terrain. Suite à une évaluation du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues⁹, le Sous-Comité a décidé, à sa réunion en septembre 1998, de mettre au point un vaste cadre d'action qui servirait pour les activités individuelles et communes des organismes participants. Il a adopté un plan d'action intérimaire visant à renforcer la coordination par la création ou le renforcement de groupes thématiques s'occupant de la question, initialement dans les 8 États suivants: Afrique du Sud, Bolivie, Liban, Maurice, Ouzbékistan, Pakistan, Pérou et Viet Nam.

96. En 1998, le PNUCID a, en coopération avec le Département de l'information du Secrétariat, organisé une campagne d'information visant à promouvoir les objectifs de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Le deuxième Forum mondial sur la télévision, parrainé par la chaîne de radiodiffusion et de télévision italienne (RAI) a été organisé à l'occasion de cette session extraordinaire et des activités promotionnelles ont eu lieu pour célébrer la Journée internationale contre l'abus et le trafic illicite des drogues le 26 juin 1998.

IV. Évaluation

97. Une évaluation de l'efficacité des 14 accords sous-régionaux établis sous l'égide du PNUCID a révélé que les programmes parvenus à maturité avaient réussi à renforcer la coopération en matière de contrôle des drogues. Dans l'évaluation, le PNUCID a été loué d'avoir lancé le concept d'approche sous-régionale par l'intermédiaire d'une série de protocoles d'accord mis en place depuis 1991, laquelle est devenue un instrument international efficace pour promouvoir la coopération en matière de contrôle des drogues.

98. L'évaluation du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues a conclu qu'il avait contribué à l'échange d'informations entre les organismes et les programmes des Nations Unies dans le domaine du contrôle des drogues. Toutefois, il ne s'est révélé être un outil efficace ni pour la mobilisation des fonds ni pour le

contrôle et n'avait pas beaucoup contribué à la coopération interinstitutions sur le terrain. Le Sous-Comité sur la lutte contre la drogue a formulé un ensemble de recommandations pour en faire un outil de coordination plus viable et accroître son utilité pour les opérations sur le terrain.

99. L'évaluation de quatre projets de la région balte visant à renforcer les structures nationales de détection et de répression des infractions liées à la drogue a fait ressortir que les projets avaient amélioré la capacité de mener des investigations, la coordination entre les divers services de répression et la coopération à l'échelle sous-régionale. Cependant, l'interdiction de la contrebande de drogues aux frontières est restée peu respectée en raison des fréquents changements du personnel et de la restructuration en cours dans les organisations.

100. Une évaluation finale d'un projet visant à améliorer le processus de développement et de coopération juridiques en Amérique centrale a fait apparaître que le projet avait été bien conçu et que les produits prévus avaient été réalisés. Un centre régional de développement et de coopération juridiques avait été créé et il fonctionnait bien. Les recommandations émanant de l'évaluation ont été prises en compte dans l'élaboration d'une deuxième phase du projet.

101. Selon l'évaluation finale d'un projet régional en Afrique de l'Ouest visant à faire participer les organisations non gouvernementales à la réduction de la demande, le projet avait couvert 16 des 20 organisations non gouvernementales prévues dans 12 pays. Les organisations non gouvernementales avaient bénéficié de stages de formation et de voyages d'étude; certaines avaient également reçu des subventions pour leurs activités de réduction de la demande. Il avait été recommandé de concevoir à l'intention des organisations non gouvernementales un nouveau projet régional comportant des apports d'une qualité technique supérieure et ayant pour objectif d'améliorer la connaissance de la réduction de la demande et de mettre au point une mémoire institutionnelle ainsi que la capacité de réduire la demande de drogues dans la région. L'évaluation finale d'un vaste projet régional de la CEDEAO a fait apparaître que plusieurs des produits prévus avaient été réalisés. Seize comités interministériels nationaux de contrôle des drogues avaient été mis sur pied, un service régional de coordination en matière de drogues avait été créé au sein du secrétariat de la CEDEAO et un plan d'action régional pour le contrôle des drogues avait été élaboré. Cependant, certains des produits prévus n'avaient pas été réalisés ou ne l'avaient été que partiellement, en raison de faiblesses dans le plan et la conception du projet. Dans l'ensemble toutefois, le projet avait contribué à mettre en place un environnement propice à l'intensification future des activités régionales de contrôle des drogues ainsi qu'à l'accroissement du financement affecté à ce

contrôle. Sur la base des recommandations figurant dans l'évaluation, le PNUCID a commencé en décembre 1998 à élaborer un nouveau programme régional.

102. Une évaluation à mi-parcours d'un projet d'activités de substitution en Asie du Sud-Est a été entreprise. Ont également fait l'objet d'une évaluation finale: un projet dans un pays des Caraïbes visant à renforcer la capacité des services de détection et de répression en vue de lutter contre le trafic des drogues aussi bien illicites que licites; et des projets en Amérique latine visant à rendre les institutions mieux en mesure de contrôler les précurseurs chimiques, à renforcer la capacité opérationnelle des trois organismes de contrôle des drogues, à éliminer le trafic illicite des drogues ainsi qu'à améliorer les capacités et les services des communautés thérapeutiques guidées par les organisations non gouvernementales dans le domaine de la prévention primaire, secondaire et tertiaire. Les évaluations ont donné des informations qui ont aidé le PNUCID à améliorer ses activités. Des mesures correctives ont été prises durant le cycle du projet afin de s'attaquer aux difficultés qui font obstacle à l'élaboration et à l'exécution des projets. En général, les évaluations ont indiqué que les activités avaient été bien planifiées et exécutées et que leurs objectifs avaient été atteints.

V. Questions administratives et financières

A. Administration

103. L'application des réformes administratives lancées à la fin de 1997 s'est poursuivie durant l'année 1998. Il y avait notamment la décentralisation du siège du PNUCID en faveur des bureaux extérieurs, la fusion des trois divisions du siège en deux divisions et la rationalisation des mécanismes d'appui administratif. Les économies réalisées grâce à ces initiatives de gestion ont été réaffectées, en particulier pour renforcer les opérations sur le terrain, accroître le rôle de plaidoyer du PNUCID et assurer la création d'une image de marque.

104. Les nouvelles règles de gestion financière du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues ont été publiées en octobre 1998, avec effet au 1^{er} janvier 1999. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et la Commission avaient auparavant examiné les règles de gestion financière, qui dénotent un système de gestion financière adapté aux particularités du Fonds, l'objectif étant d'assurer une gestion efficace. Des arrangements appropriés sont prévus pour l'approbation du budget et l'autorisation d'engager des dépenses conformément à la résolution de l'Assemblée générale

portant création du PNUCID et à des pratiques sages de gestion financière.

B. Situation financière

105. En 1998, on a assisté à un revirement de la situation financière du Fonds du PNUCID marqué par une inversion de la baisse des recettes enregistrée entre 1992 et 1997. Le montant des recettes en 1998 est passé à 70,2 millions de dollars, dépassant le montant pour 1997 de 18,2 millions de dollars, soit de 35 %. Cette évolution positive résultait d'un accroissement du nombre de pays contribuant au Fonds et d'une augmentation des contributions de participation aux coûts. Néanmoins, le financement du PNUCID restait un sujet de préoccupation, étant donné la stagnation des contributions générales. Ce sont essentiellement les contributions à des fins spéciales qui avaient augmenté. Une préoccupation toujours d'actualité a été que les recettes ne soient pas prévisibles, car les donateurs apportaient leurs contributions sur une base annuelle, ce qui rend la planification à long terme difficile.

106. Le budget révisé de l'exercice 1998-1999 et le projet d'esquisse pour l'exercice budgétaire 2000-2001 pour le Fonds traduisent l'amélioration de la situation financière de ce dernier. Dans le budget révisé pour 1998-1999, les prévisions de recettes ont été portées de 116,4 millions à 148,6 millions de dollars et les prévisions budgétaires de 148,6 millions à 153,3 millions de dollars. Dans le projet d'esquisse budgétaire pour 2000-2001, les recettes devraient atteindre 175 millions de dollars et les prévisions budgétaires ont été établies à 213,4 millions de dollars. La croissance du budget résulte essentiellement des ajustements des activités de programme rendus nécessaires pour faire face aux nouvelles tâches découlant de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Le montant des ressources requises pour l'appui, notamment au titre de la gestion et de l'administration, connaîtra une baisse substantielle. La réduction du solde du Fonds se poursuit méthodiquement, selon un processus qui a commencé en 1994. Il devrait descendre de 60,5 millions de dollars à la fin de 1997 à 55,4 millions de dollars à la fin de 1999 et à 17 millions à la fin de 2001.

C. Mobilisation des ressources

107. Les contributions volontaires des pays donateurs au Fonds du PNUCID se sont élevées à 90,4 millions de dollars pour l'exercice 1996-1997. Environ un tiers de ce montant représentait des contributions générales, tandis que les deux tiers restants étaient des contributions affectées à des projets spécifiques. L'accroissement de 35 % des recettes du Fonds

résultait, dans sa quasi-totalité, des contributions affectées à des fins spéciales, les contributions générales marquant le pas.

108. Comme suite à l'appel lancé par le PNUCID afin que sa base de ressources soit élargie, le nombre total des pays apportant des contributions volontaires est passé de 51 en 1996 à 56 en 1997, dont 14 apportant des contributions oscillant entre 100 000 dollars et 2 millions de dollars en 1996 contre 18 en 1997, devant le nombre restant à ce niveau en 1998.

109. Le PNUCID a poursuivi ses initiatives tendant à élargir la base des donateurs du Fonds et a incité un nombre croissant d'États Membres à contribuer au Fonds conformément à la résolution 10 (XXXIX) de la Commission. Une contribution de 1,7 million de dollars apportée par le Luxembourg en 1998 provenait d'une source de financement novatrice: la confiscation des avoirs tirés du trafic de drogue, comme il est prévu à l'article 5 de la Convention de 1988. C'était la deuxième contribution du genre provenant du Luxembourg.

110. Le PNUCID continue d'encourager les pays bénéficiant de son assistance à assumer une part croissante du fardeau financier des activités nationales de contrôle des drogues. Conséquence: une augmentation substantielle de la participation aux coûts à l'appui de vastes programmes de contrôle des drogues en Bolivie, en Colombie et surtout au Brésil, lequel a fourni une contribution de participation aux coûts de 3 774 185 dollars en 1998 pour un projet pluriannuel prévu dans le pays.

111. Le PNUCID intensifie sa recherche de nouvelles sources éventuelles de recettes en provenance du secteur privé, des fondations et des organisations non gouvernementales. Le Centre de prévention de l'abus des drogues, organisation non gouvernementale japonaise, demeure le plus grand contribuant non gouvernemental, avec 400 000 à 500 000 dollars chaque année. La Fondation des Nations Unies, créée par Ted Turner, a fourni une subvention de 150 000 dollars destinée à financer

des activités d'information liées à la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Des efforts sont déployés afin d'amener la Fondation à soutenir d'autres activités du PNUCID. Des sources non étatiques supplémentaires sont également explorées dans différentes régions.

Notes

¹Initialement projet Pologne-Hongrie: assistance à la restructuration des économies.

²Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 976, n° 14152.

³Douze États (Afghanistan, Algérie, Arabie saoudite, Bélarus, Iran (République islamique d'), Nicaragua, Pakistan, République démocratique populaire lao, Tchad, Turquie, Ukraine et Zambie) sont toujours parties à la Convention unique sur les stupéfiants de 1961 (Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 520, n° 7515) dans sa version non modifiée.

⁴Ibid, vol. 1019, n° 14956.

⁵*Documents officiels de la Conférence des Nations Unies pour l'adoption d'une convention contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes, Vienne, 25 novembre-20 décembre 1988*, vol. I (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.94.XI.5).

⁶*Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 1998* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.99.XI.1).

⁷ST/NAR/30.

⁸Publication des Nations Unies, numéro de vente: A/F/E.93.XI.2.

⁹E/1990/39 et Corr.1 et 2 et Add.1.